



Avril 2009 — n° 29

Principales décisions p 2

Informations p 3

Composition des commissions nationales p 4

Annulation d'une manifestation p 7



Principales décisions

PROJETS 2009-2012

Une note de cadrage, présentant la cohérence du projet fédéral et les axes de développement du Tourisme à vélo, a été présentée.

Elle intègre également une prévision budgétaire pour les 4 années à venir. Les dispositions qui en découlent seront présentées et déclinées dans les différentes actions des commissions fédérales au cours du mandat.

COMMISSIONS NATIONALES

Les candidatures aux commissions nationales et aux groupes de travail sont validées par le comité directeur. La composition de chacune des commissions est publiée en pages 4 et 5 de ce document.

Un tour de table permet à chaque président de présenter le projet d'actions de sa commission pour le mandat 2009 – 2012.

CONCENTRATION POUR PÂQUES 2010

Le comité directeur accorde le label **Pâques en Périgord** à la concentration qui sera organisée par le comité départemental de la Dordogne à Creysse, (à 5 km de Bergerac) en 2010.

CYCLO-MONTAGNARDES 2010

Le calendrier proposé pour 2010 et accepté par le comité directeur est le suivant :

Dans le Jura, le brevet de randonneur jurassien à Lons-le-Saunier, les 5-6 juin,

Dans les Alpes, la cyclo-montagnarde des Aravis à Annecy, les 19-20 juin,

Dans les Vosges, le Brevet de randonneur des Vosges à Colmar, les 26-27 juin,

Dans le Massif Central, la ronde du Cantal à Aurillac, les 3-4 juillet,

Dans les Pyrénées, le Brevet de randonneur des Pyrénées centrales à Saint-Gaudens, les 10-11 juillet,

BCCF Luchon-Bayonne, les 12-13 juin.

ORGANISATION DE LA SEMAINE NATIONALE ET EUROPÉENNE DES JEUNES EN 2010

Le comité directeur a validé la candidature déposée par le comité départemental de la Drôme (26) pour l'organisation d'une semaine nationale et européenne des jeunes en 2010. Celle-ci se déroulera du **11 au 18 juillet 2010** à **Saint-Paul-Trois-Châteaux**.

SEMAINE FÉDÉRALE 2012

Le comité directeur s'est prononcé sur la ville d'accueil de la semaine fédérale 2012.

L'organisation de la semaine fédérale 2012 est confiée au club de Chauray "les cyclo randonneurs pédestres" (comité départemental 79, ligue Poitou-Charentes) qui propose la ville de **Niort** en association avec la commune de Chauray.

LES SECONDES ASSISES DU CYCLOTOURISME

Les premières assises organisées au CNOSE en septembre 2005 ont eu pour but de lancer officiellement le programme *Tourisme à vélo*. Pour des raisons de temps et de finances, il ne semble pas utile d'organiser une journée spécifique aussi le comité directeur décide qu'au cours de l'assemblée générale 2009 à Caen, se tiendront *les secondes assises du cyclotourisme*. Deux thèmes clefs seront choisis et débattus durant ces journées.

CANDIDATURE AU CNOSE

Par un vote à bulletin secret le comité directeur valide la candidature de Jean-Michel Autier au CNOSE.

RAID VTT TRANSALPIN

Le comité directeur donne son accord pour que les commissions nationales VTT et Tourisme poursuivent l'étude d'un projet de grand raid VTT transalpin. Cette organisation internationale aurait lieu en **juillet 2011** et permettrait de relier deux villes olympiques : Innsbruck et Albertville.



Réunion des 13 et 14 mars 2009

PARTENARIAT GrDF

Le comité directeur accepte à l'unanimité le principe d'un partenariat sur 2 ans avec GrDF. La convention définitive sera soumise à l'approbation du comité directeur. Les financements seront attribués à des actions ciblées : la sécurité routière, les bases VTT, les Vertes tout terrain, la Fête du cyclotourisme et le rallye raid VTT.

GrDF deviendra le partenaire officiel de la FFCT dans le domaine de l'énergie, mais il ne s'agit pas pour cela d'un monopole de partenariat.

ENCADREMENT DES SÉJOURS HORS EUROPE

Tout moniteur partant encadrer un séjour à l'étranger devra présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique. Cette obligation est limitée aux séjours dans des conditions particulières en dehors de l'Europe.

ÉDITION DU LIVRE PARIS PÉKIN À VÉLO 2008

Le comité directeur décide de confier l'édition de ce livre à l'éditeur KUBIK. Une souscription sera faite auprès de nos adhérents dans *Cyclotourisme*.

Informations

RECTIFICATIF - COMMISSION FORMATION

Dans le bulletin fédéral n°111, nous avons mentionné la date de mise en vigueur du **nouveau plan de formation**. Il s'avère qu'il ne s'agit pas du 1^{er} janvier 2009 mais **le 1^{er} septembre 2009**.

DIFFUSION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES

Comme nous l'avions annoncé dans Cycl@net numéro 28, cette nouvelle version de Cycl@net ne sera pas envoyée par voie postale. Elle sera disponible uniquement sur le site Intranet de la FFCT.

En revanche, compte tenu des problèmes que poserait la diffusion immédiate du Bulletin fédéral (BF) uniquement par Internet, le comité directeur a décidé de maintenir, pendant l'année 2009, l'envoi de cette publication par la poste. Chaque année, il paraît 3 à 4 BF. Si nous maintenions la décision initiale de ne publier le BF que par voie informatique, nous serions contraints de rembourser une partie des 6 euros versés par certains adhérents comme participation à l'expédition de ce document. Pour faciliter le travail du siège fédéral et éviter des calculs complexes, nous enverrons donc les 2 ou 3 BF à venir pour l'année 2009 par voie postale.

Pour la saison 2010, la possibilité de recevoir le Bulletin fédéral par la poste sera supprimée, la publication se fera exclusivement par Internet.



Les commissions nationales

La commission électorale est composée d'un membre du conseil disciplinaire de première instance et de son président qui fait fonction de président de la commission électorale et de trois membres licenciés de la Fédération. Bernard Roux, président ; Bernard Jan, membre du conseil disciplinaire de première instance ; Pierre Wanner, Marie-Louise Wanner, Jean-Paul Plessis.

D'après le règlement intérieur de la FFCT, **les autres commissions** sont composées, pour chacune d'entre elles, de cinq membres au plus, dont au moins un membre du comité directeur fédéral qui la préside.

Commission de la formation – président : Yves-Marie Marchais
Membres : Béatrice Barrière, Claude Brulebois, Claude Dartoy, Claude Robillard.

Commission tourisme – président : Jean-François Derégnaucourt
Membres : Jean-Yves Cluzel, Roland Diot, Henri Dusseau, Francis Pietra.

Commission médicale – président : François Le Van
Membres : Bernard Fournier, Jean-Claude Gardiol, Yann Lonjaret.

Commission administrative et juridique – président : Robert Massion
Membres : René Codani, Jacques Guelton, Raymond Froumenty, Maurice Jousset.

Commission du centre national de cyclotourisme – président : Gérard Goutte
Membres : Jean Barbier, Frédéric Bernard, Jean-Louis Jagot, Daniel Ravel.

Commission communication – président : Joseph Mora
Membres : Jules Arnaud, Jean-Luc David, Jean-Jacques Skubiszewski, Gabriel Spenlehauer.

Commission culture, éthique et patrimoine – présidente : Martine Cano
Membres : Henri Bosc, Marie-Louise Cauchon, Raymond Henry, Dominique Pacoud.

Commission jeunesse – président : Alain Rat
Membres : Christian Abran, Marie-Françoise Desbrousses, Jean-Pierre Metzinger, François Tavaux.

Commission multimédia – président : Jacques Vagner
Membres : Jean-Claude Allonneau, Olivier Colin, Bernard Henne, Benoît Schilt.

Commission organisations labellisées

Semaines fédérales – responsable : Robert Massion
Membres : Janick Beilleau, Jean-Claude Cano, Pierre Felgines, Raymond Froumenty.

Les délégués fédéraux – responsable : Martine Cano

Challenge de France : Pierre Bertrand auquel Jean-Marie Rogez succèdera en fin d'année 2009

Brevets fédéraux : Patrice Legal

BPF : Jean-Louis Rougier

BCN : Pierre Cazalières

Mer-montagne : Charles Rolland

Diagonales de France : Annette et Marc Hehn

Brevet des Parcs : François Fievet

VI : Jean-Marc Gauthrot

Brevet européen : Jean-Claude Cano

Cyclo-montagnardes : Jean-René Larrieu pour l'homologation et Daniel Nussbaumer pour la coordination

Challenge des bases : Christian Loser



Les commissions nationales

Revue Cyclotourisme – rédacteur en chef : Michel Savarin

Comité de rédaction : Gérard Hamon, Philippe Henry, Bernard Lescudé, Jean-Jacques Rolland, Jean-Louis Rougier.

Commission sécurité – président : Michel Costantini

Membres : Loïc Gauthier, Monique Loride, Maurice Taillefer.

Commission sport pour tous / famille – présidente : Jacklyne Jahan

Membres : William Coulevra, Marie Garcia, Claude-Hélène Yvard-Guermonprez, Daniel Zey.

Commission structures – présidente : Roselyne Depuccio

Membres : Patrick Barré, Jean-Claude Durrenbach, Henri Dusseau, Christian Huort.

Commission technique – président : Michel Savarin – responsable Bernard Lescudé

Membres : Gabriel Guénassia, Gil de Guglielmi, Jean-Yves Pervis, Jean-François Ringuet.

Commission VTT – président : Jean-Michel Bouillerot

Membres : Gil De Guglielmi, Marianne Fillion, Gilbert Hascoet, André Le Gal.

GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail sont rattachés aux commissions.

Groupe vidéo : Fernand Billot, Claude Dubreuil, Pierre Falgon et Philippe Garcia ;

Groupe photo : Christiane et Gérard Beautru, Claude Dubreuil ;

Concours photo : Jacques Torgue ;

Prix Charles Antonin : Jean-Marc Belin, Marie-Thérèse Hamon, Bernard Menou, François Rieu.

Ces quatre groupes sont rattachés à la **commission culture, éthique et patrimoine**.

Semaine nationale et européenne des jeunes : Roland Bouat, Jean-Philippe Debruyne, Jacky Desreumeaux, Stéphanie Lavoisier et Daniel Zey.

Les traits d'union et le summer camp : François Poidras,

La promotion loisirs jeunes (PLJ) : Francis Boulas,

Le site Internet des jeunes : Florent Touchard

Ces quatre groupes sont rattachés à la **commission jeunesse**.

Groupe sécurité routière : René Codani, Jacques Fournat, Steve Jackson, Francis Poupel ; ainsi que Joseph Fontanel, chargé du **ruban bleu**, sont rattachés à la **commission sécurité**.

Groupe séjours : Roger Dehame, Jean-Claude Durrenbach, Jean Désombre, Gérard Giordan (consultant Chine), André Hartz (consultant Corse).

Groupe randonnées permanentes : Jean Deville, François Gerfaud-Valentin, Jacques Lacroix, Jean-François Ringuet.

Groupe numérisation circuits route et VTT : Roland Diot.

Groupe grandes organisations itinérantes : Tour cyclo FFCT : Jacques Maillet. Expéditions : Roland Diot.

Groupe réglementation-perspectives-développement : Robert Racapé, représentant UECT : Jean-Claude Massé, représentant UCTI : Jean-Marie Zimmermann,

Ces groupes et ces personnes sont rattachés à la **commission tourisme**.



Les consultants

Des consultants pourront être sollicités par les commissions pour apporter leur compétence dans des domaines précis.

Pour la commission de la formation : Gérard Ducreux, conseiller pédagogique ; Francis Brionnaud et Geneviève Siquin, formation secourisme ; Jean-Claude Meyre, stages sport-santé.

Pour la commission médicale : Jean-Louis Rougier, relation avec la revue.

Pour la commission administrative et juridique : Jean-Claude Loire.

Pour la commission du centre national de cyclotourisme : Jean-Paul Paruch pour le suivi des travaux.

Pour la commission communication : Henri Dusseau ; Marcel Sarrazin pour les salons.

Pour la commission sport pour tous / famille : Claude Moreau pour le BICF (Brevet d'initiation au cyclotourisme familial) et Ghislaine Moreau.

Pour la commission organisations labellisées : Jean-Michel Brault, consultant en assurance.

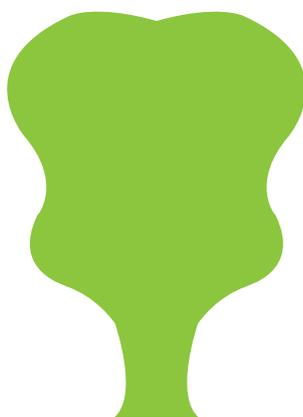
Pour la commission multimédia : Jean-Louis Frémont et Jean-René Larrieu.

Pour la commission sécurité : Bernard Picardat et Jean-Marie Rogez.

Pour la commission structures : Éric Burlet.

Pour la commission technique : Éric Audubert, André Bodin, Dominique Delpit.

Pour la commission VTT : Alfred Brink.





Annulation d'une manifestation

ANNULATION D'UNE MANIFESTATION POUR CAUSE DE CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DÉFAVORABLES

Le contexte

En présence de circonstances atmosphériques défavorables, l'organisateur de randonnées (cyclotourisme route, VTT et pédestre) peut décider l'annulation de la manifestation.

Le but

Éviter de faire déplacer les participants vers le lieu de départ de la manifestation quand les conditions optimales de sécurité ne sont pas réunies, c'est appliquer le principe de précaution.

L'annulation évite la recherche de la responsabilité de l'organisateur pour mise en danger délibérée de la sécurité d'autrui. Un organisateur de randonnée est soumis à une obligation de moyens.

Suivi de l'évolution des conditions météorologiques

1/ Les chaînes de télévision et la presse écrite diffusent des cartes de vigilance.

2/ Météo France donne des prévisions :

> à 7 jours par téléphone :

- sur le département concerné : 0 892 68 02 * (0,34 euro/mn) *numéro du département,

- sur tous départements au 3250 (0,34 euro/mn).

> par Internet, site : <http://www.meteofrance.com/vigilance/Accueil> carte actualisée tous les jours à 06h00 et à 16h00. En vigilance Orange et Rouge, un pictogramme précise le type de phénomène prévu.

3/ La Préfecture du département :

- une cellule de crise de la Protection civile informe les pouvoirs publics afin qu'ils prévoient des moyens de secours et émettent des conseils et des consignes destinés à la population quand les conditions météorologiques sont d'intensité exceptionnelle.

Les principales alertes

Vent violent – risque d'incendie - fortes précipitations – fortes chaleurs – orages – neige/verglas – grand froid – avalanches – cyclonique.

A l'intérieur des terres, les vents estimés violents ont une vitesse moyenne de 80 km/h et en rafales 100 km/h.

Les différentes vigilances

- **Verte** : pas de vigilance particulière.

- **Jaune** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été) sont en effet prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

- **Orange** : soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

- **Rouge** : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Annulation d'une manifestation

Diffusion de la décision d'annulation

L'organisateur informe les participants potentiels de la décision d'annulation à l'aide des moyens les mieux appropriés.

Un conseil en cas d'annulation

Pendant la durée de la plage horaire annoncée sur toutes les communications diffusées, un accueil physique au lieu de départ sera plus apprécié qu'une information laconique affichée sur un panneau.

Évolution des conditions météorologiques

Quand une manifestation est maintenue juste après la fin d'une alerte, l'organisateur informe verbalement et par voies d'affichage les mesures de prudence adaptées à la nature de l'alerte.

En cas d'annulation prononcée par les pouvoirs publics

Les dommages survenus à l'occasion de manifestations interdites par les pouvoirs publics sont exclus des garanties du contrat fédéral.

Dégradation imprévisible des conditions météorologiques

Hors période de vigilance, c'est aux participants d'assurer leur propre mise en sécurité quand survient une dégradation imprévisible pendant une randonnée.



Responsables : Dominique Lamouller, Marie-Claude Jonac
N° ISSN : 1634-5290 - Tirage : 3 500 exemplaires

Diffusion :

membres du comité directeur, membres des commissions nationales et conseils disciplinaire, présidents de ligues, présidents de comités départementaux, présidents de clubs, centre national de cyclotourisme "Les 4 vents", représentants départementaux élus des membres individuels, présidents d'honneur : Marc Dobise, Jean-Michel Autier.